



CONSEIL MUNICIPAL



Proces-Verbal du 23 mars 2016

OBJET

2016-03-23/1(56) APPROBATION DE SOLLICITATION DE LAVAL AGGLOMERATION POUR PROCEDER AUX MODIFICATIONS SIMPLIFIEES DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Lors de la réunion du Conseil Municipal du 09 Mars, le Conseil Municipal avait réfléchi à l'intention de solliciter Laval Agglomération dans la cadre de l'évolution du règlement écrit et du plan de zonage du PLU.

Les projets de modifications portaient sur Modification simplifiée n°1 (modification de zonage au lieu-dit « La Bouletière », Modification simplifiée n°2 (rectification erreur matérielle hameau « La Grande Blossinière », Modification simplifiée n°3 (modification réglementation implantation des constructions par rapport aux limites séparatives)

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal,

➤ **APPROUVE** ces modifications

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter Laval Agglomération afin de procéder aux modifications simplifiées du Plan Local d'Urbanisme telles que décrites ci-dessus et à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET

2016-03-23/2(57) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – COMMUNE

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, **APPROUVE** le compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté	532 582,63 €	
Dépenses		1 334 020,07 €
Recettes	1 669 855,82 €	

TOTAL	2 202 438,45 €	1 334 020,07 €
Résultat de + 868 418,38 €		

Section d'investissement

Excédent d'investissement reporté	10 983,73 €	
Dépenses (y compris restes à réaliser)		378 488,98 €
Recettes	170 699,93 €	

TOTAL	181 683,66 €	378 488,98 €
Résultat de - 196 805,32€		

RESULTAT : Excédent de 671 613,06 €

OBJET
2016-03-23/3(58) COMPTE ADMINISTRATIF 2015 COMMUNE
AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant que le compte administratif 2015 voté préalablement par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement (résultat d'exploitation) de 868 418,38 €
- un besoin de financement de la section d'investissement y compris le solde des restes à réaliser de 219 468,31 € (196 805.32 € - 22 662.99 € RAR)

Le Conseil Municipal **DECIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de 868 418,38 € comme suit :
- couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31 décembre 2015 (compte 1068 - excédents de fonctionnement capitalisés : 219 468,31 €.
- le surplus, soit la somme de 648 950,07 € est affectée au financement des charges d'exploitation.

OBJET
2016-03-23/4(59) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
COMMUNE

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET
2016-03-23/5(60) COMPTE ADMINISTRATIF 2015
LOTISSEMENT « LE MOULIN DE LA ROCHE »

Le Conseil Municipal, après que Monsieur le Maire se soit retiré de la salle, **APPROUVE** le compte administratif 2015 qui se présente comme suit :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement reporté	0,37 €	
Dépenses		1 202,42 €
Recettes	1 202,53 €	

TOTAL	1 202,90 €	1 202,42 €

Résultat de fonctionnement : + 0,48 €

Section d'investissement :

Déficit d'investissement reporté		0,00 €
Dépenses		0,00 €
Recettes	0,00 €	

TOTAL	0,00 €	0,00 €

Résultat d'investissement : 0,00 €

RESULTAT DE CLOTURE 2015 : + 0,48 €

OBJET
2016-03-23/6(61) APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015
LOTISSEMENT « Le Moulin de la Roche »

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2015 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2015.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ **DECLARE** que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

OBJET

2016-03-23/7(62) TAUX D'IMPOSITION TAXES LOCALES – 2016

Les conseillers municipaux proposent que le taux des taxes d'habitation, sur le foncier bâti et le foncier non bâti soient votés comme suit :

Les taux seraient alors :

- Taxe d'habitation : 16,62%
- Taxe sur le foncier bâti : 18,84%
- Taxe sur le foncier non bâti : 39,43%

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de voter les taux comme suit, soit :

Taxe d'habitation	16,62 %
Foncier bâti	18,84 %
Foncier non bâti	39,43 %

(pas d'inflation dc pas d'augmentation des taux d'imposition)

OBJET

2016-03-23/8(63) COMMUNE - BUDGET PRIMITIF 2016

Le conseil municipal **ADOpte** à l'unanimité le budget primitif 2016 qui se présente comme suit :
La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 351 849,00 €

La section d'investissement s'établit comme suit :

- Investissement dépenses : 1 174 709,60 €
- Investissement recettes : 1 413 996.80 €

OBJET

2016-03-23/9(64) BUDGET PRIMITIF 2016 LOTISSEMENT « LE MOULIN DE LA ROCHE »

Le Conseil Municipal **ADOpte** le budget primitif 2016 qui se présente comme suit :

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 42 500,00 €

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 0,00 €

OBJET
2016-03-23/10(65) RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE ET REHABILITATION VESTIAIRES EXISTANTS ET IMPLANTATION NOUVEAUX VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS ROUTE DE FORCE – FONDS DE CONCOURS LAVAL AGGLOMERATION

Monsieur le Maire rappelle que les communes de Laval Agglomération peuvent mobiliser le fonds de concours sur un ou plusieurs projets, sur une période de 2016 à 2019.

Le fonds de concours alloué à notre collectivité est de 50 000 € pour cette période.

Monsieur le Maire propose de solliciter cette aide auprès de Laval Agglomération pour la restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire et la réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé.

Le coût prévisionnel de ces opérations est estimé à 150 000 € H.T. (restructuration restaurant scolaire) et 333 446 € H.T. (réhabilitation et implantation nouveaux vestiaires)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de solliciter le « fonds de concours de LAVAL Agglomération »,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

OBJET
2016-03-23/11(66) RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (NOUVEAUX CONTRATS DE TERRITOIRE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire, il peut être demandé l'octroi d'une subvention Nouveaux Contrats de Territoire auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation susvisé, de solliciter cette subvention,

Les données relatives au dossier sont les suivantes :

- Description du projet : restructuration restaurant scolaire et cuisine scolaire
- Estimation détaillée du coût du projet :

Intitulé	Montant HT
Maîtrise d'œuvre	15000
Etudes, missions SPS, CT, divers...	7500
Matériel	30 000
Bâtiments VRD	90 000
Divers	7 500
Total	150 000

- Plan de financement prévisionnel :

Intitulé	Subvention accordée
DETR	NC
Investissement Public Local	NC
Réserve Parlementaire	NC
Conseil Départemental	26 058.50
Conseil Régional	NC
Autofinancement/Emprunt	123 941.50
Total	150 000

Calendrier prévisionnel de réalisation : début des travaux période estivale 2016 au plus tôt, fin des travaux en 2017

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire à Entrammes, de solliciter une subvention Nouveaux Contrats de Territoire auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET

2016-03-23/12(67) REHABILITATION VESTIAIRES EXISTANTS ET IMPLANTATION NOUVEAUX VESTIAIRES TERRAIN DES SPORTS ROUTE DE FORCE - DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL (NOUVEAUX CONTRATS DE TERRITOIRE)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de la réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé, il peut être demandé l'octroi d'une subvention Nouveaux Contrats de Territoire auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.

Aussi, Monsieur le Maire propose, dans le cadre du projet de rénovation susvisé, de solliciter cette subvention,

Les données relatives au dossier sont les suivantes :

- Description du projet : réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé
- Estimation détaillée du coût du projet :

Intitulé	Montant HT
Nouveau vestiaire	156 303
Contrôle	4 166
Réaménagement vestiaire actuel	73 100
Terrain stabilisé	65 320
Eclairage	34 556
Total	333 445

- Plan de financement prévisionnel :

Intitulé	Subvention accordée
DETR	NC
Investissement Public Local	NC
Réserve Parlementaire	NC
Conseil Départemental	26 058.50
Conseil Régional	NC
Autofinancement/Emprunt	307 386.50
Total	333 445

Calendrier prévisionnel de réalisation : début des travaux et divers en 2016, fin des travaux en 2017

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

- **DECIDE**, dans le cadre du projet de réhabilitation des vestiaires existants et l'implantation de nouveaux vestiaires au terrain des sports route de Forcé, de solliciter une subvention Nouveaux Contrats de Territoire auprès du Conseil Départemental de la Mayenne.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

OBJET

2016-03-23/13(68) CHOIX MAÎTRE D'ŒUVRE

RENOVATION TOITURES ET POSE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES SALLE OMNISPORTS

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyses des offres définitif établi dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée pour les travaux de rénovation des toitures et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle omnisports :
Trois entreprises ont envoyé leur offre. Au vu des critères techniques et de prix, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre formulée par les entreprises **BE PLANCHENEAU** d'Entrammes (Mayenne) et **LC Développement (mandataire)** au taux de rémunération de 6.60%, soit un montant de **16 038,00 € HT. soit 19 245.60 € TTC**, au vu du 1^{er} coût estimatif,
Il rappelle également que l'engagement relatif à cette opération est lié à l'étude de faisabilité en cours qui doit être fournie par ERDF. Si celle-ci s'avérait non retenue, le coût de la maîtrise d'œuvre s'établirait uniquement sur la base des frais engagés par les entreprises retenues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu de l'analyse des offres,

- **DECIDE** de retenir les entreprises **BE PLANCHENEAU** d'Entrammes (Mayenne) et **LC Développement (mandataire)** pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de rénovation des toitures et la pose de panneaux photovoltaïques à la salle omnisports.
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2016-03-23/14(69) CHOIX MAÎTRE D'ŒUVRE

RESTRUCTURATION RESTAURANT SCOLAIRE ET CUISINE SCOLAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'analyses des offres définitif établi dans le cadre de la consultation de maîtrise d'œuvre lancée pour les travaux de restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire :

Quatre entreprises ont envoyé leur offre. Au vu des critères techniques et de prix, Monsieur le Maire propose de retenir l'offre formulée par l'entreprise **A3 ARCHITECTURE** de Laval (Mayenne) au taux de rémunération de 9.70%, soit un montant de **10 600,00 € HT. soit 12 720.00 € TTC**, au vu du 1^{er} coût estimatif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, au vu de l'analyse des offres,

- **DECIDE** de retenir les entreprises **A3 ARCHITECTURE** de Laval (Mayenne) pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre relative aux travaux de restructuration du restaurant scolaire et de la cuisine scolaire. Un point de vigilance sera apporté à l'engagement du maître d'œuvre sur le montant total des honoraires, liés au coût global des travaux.
- **AUTORISE** le Maire ou l'adjoint délégué à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

OBJET

2016-03-23/15(70) PROJET D'INSTALLATION D'UN DISTRIBUTEUR DE PAIN

Dans le prolongement de la discussion lors de la réunion du conseil municipal en date du 09 Mars 2016, et suite à la demande de Mr WLAZINSKI, responsable de la boulangerie « Aux Délices d'ENTRAMMES » à ENTRAMMES, une formalisation des conditions d'installation du distributeur de pain sur la commune est nécessaire par le biais d'une convention bipartite.

Le conseil municipal, et après en avoir délibéré,

➤ **DECIDE l'application des conditions suivantes :**

- Les coûts liés à l'installation de l'appareil (dalle de béton, branchement électrique, etc...) seront à la charge du demandeur ;
- Paiement d'une taxe annuelle « droits de place » d'un montant pour l'année 2016 de 79.36 € (tarif sans branchement électrique) et révisable annuellement plus indice coût de consommation électrique révisable annuellement
- Maintien des horaires d'ouverture du magasin (matin : 7h>13h30 - après-midi : 15h30>20h - 19h30 le vendredi et le samedi - dimanches et jours fériés : 7h>13h - fermé le lundi)
- Remise en état du lieu d'installation en cas d'arrêt de l'activité de distribution de pain